

Mediator : comment Servier a corrigé le rapport du Sénat

Par Anne Jouan Mis à jour le 15/09/2011 à 11:58 | publié le 13/09/2011 à 15:30

Le Figaro a consulté la transcription d'écoutes téléphoniques du numéro 2 du groupe. On y découvre que le rapport a été modifié à l'avantage de Servier après une intervention d'un expert médical présenté comme proche du responsable.

À la suite des révélations du Figaro, le groupe pharmaceutique Servier a démenti avoir demandé des modifications dans le rapport sénatorial sur le Mediator, et réaffirmé avoir « toujours assumé ses responsabilités » dans cette affaire qu'il considère comme « sérieuse et grave ». L'auteure du rapport, la sénatrice UMP Marie-Thérèse Hermange, a de son côté affirmé n'avoir pas modifié son travail à la demande de Claude Griscelli mais a bien confirmé lui avoir demandé de venir au Sénat pour relire le rapport.

Mercredi, le président du Sénat Gérard Larcher a néanmoins demandé au secrétaire général de l'institution de « vérifier » que les procédures ont été « respectées » concernant ce rapport. De son côté, le porte-parole des députés du parti communiste Roland Muzeau a demandé des poursuites judiciaires « à l'encontre de tous les auteurs de ce forfait ».

Dans le cadre de l'instruction judiciaire actuellement en cours à Paris, les principaux dirigeants des laboratoires Servier ont été mis sur écoute cet été, suite à une commission rogatoire des magistrats instructeurs en date du 8 juin dernier. Cette mesure est parfaitement courante dans ce type d'affaire. Rappelons que le tribunal de grande instance de Paris a ouvert une information judiciaire pour tromperie sur la composition du **Mediator**, prise illégale d'intérêts par personne exerçant une fonction publique, participation illégale d'un fonctionnaire dans une entreprise contrôlée et escroquerie. Le Mediator a été commercialisé en France entre 1976 et 2009 comme antidiabétique alors qu'il était en réalité **un coupe-faim**.

Les transcriptions par les gendarmes de ces conversations auxquelles *Le Figaro* a eu accès sont particulièrement instructives. En témoigne celle du 24 juin dernier à 19h06 entre Jean-Philippe Seta et Claude Griscelli. Le premier est le directeur opérationnel du groupe dans lequel il est rentré voilà une trentaine d'années et surtout, dauphin désigné de Jacques Servier. Le second, professeur de pédiatrie et de génétique reconnu fut directeur général de l'Inserm de 1996 à 2001. Il a également été membre du Conseil d'Etat jusqu'en 2006.

« J'ai regardé des phrases clé »

Fin juin, les sénateurs planchent sur leur rapport concernant le Mediator. Ils doivent le rendre public le 4 juillet après six mois d'enquête. François Autain (divers Gauche) était le président de la mission et Marie-Thérèse Hermange (UMP), le rapporteur. Claude Griscelli raconte à Jean-Philippe Seta que Marie-Thérèse Hermange lui a demandé de venir au Sénat pour relire le rapport. Il s'y rend un soir de 19 heures à 21h30 et minimise au maximum les responsabilités de Servier tout en insistant le plus possible sur celles de l'Agence du médicament.

Morceaux choisis de l'entretien téléphonique.

Claude Griscelli: « (...) Je me suis fichu des choses nulles qui n'avaient pas d'importance mais bien sûr j'ai regardé des phrases clé qui concernait la responsabilité de Servier (...). Et donc j'ai fait changer pas mal de choses. . Jean-Philippe Seta: D'accord. (...) Claude Griscelli: « (...) sur ce qui te concerne toi ça a été très sobre, tant mieux ».

Celui qui fut président du conseil scientifique de l'AP-HP explique qu'il a « beaucoup insisté » pour expliquer que l'étude chiffrant à 500 le nombre de décès liés au médicament « n'était pas scientifiquement valable ». En revanche, il met largement en avant l'étude du Pr Acar ancien chef de service de cardiologie à l'hôpital Tenon. Ce dernier avait réalisé l'hiver dernier un rapport dans lequel il remettait en cause la méthodologie utilisée par les épidémiologistes (de Gustave Roussy mais aussi de l'Inserm) qui aboutissait à la fourchette des 500 à 2.000 décès.

« Ils se tutoient (...) c'est quand même pas banal ça ».

Il insistait également sur la rareté des atteintes cardiaques d'origine médicamenteuses. Quand le Pr Acar avait rendu son analyse, les laboratoires Servier s'en étaient emparés et avaient largement utilisée pour leur défense. Le fait que Claude Griscelli insiste pour mettre en avant l'étude de Acar dans le rapport du Sénat n'est donc pas anodin.

Autre passage de leur conversation. Griscelli: « C'est le plus important parce que j'ai par contre accentué beaucoup les reproches que l'on peut faire à l'Afssaps (l'Agence du médicament, NDLR).

Seta: Voilà très bien.

Griscelli: Hein...

Seta: Décidément, je n'ai même pas besoin de te donner des conseils, tu anticipes, c'est parfait ».

Le dauphin de Jacques Servier fait part de son agacement: Le Dr Frachon qui a bataillé pour interdire le Mediator appellerait le sénateur Autain par son prénom. « Ils se tutoient (...) c'est quand même pas banal ça ». Tout au long de l'entretien téléphonique, Jean-Philippe Seta tutoie Claude Griscelli et évoque avec l'ancien membre du Conseil d'Etat leurs vacances respectives en Corse et en Normandie.

Claude : écoute c'était pour te dire que que...j'étais étonnée mais Marie Thérèse HERMANGE m'a demandé de...m'avait demandé deux ou trois fois pour une phrase ici, une phrase là du rapport qu'elle pond parce que c'est elle le rapporteur du Sénat comme tu sais,---

SETA Jean Philippe : oui,---

Claude : et puis euh elle m'a demandé d'aller travailler avec elle pour le Sénat, ce que j'ai fait de, de dix neuf heures à vingt et une heures trente la semaine dernière...non pas la semaine dernière, cette semaine, cette semaine d'ailleurs je crois que c'était mercredi bon peu importe et euh...j'ai regardé avec elle le rapport qui a été pondu non pas tellement par elle mais par les fonctionnaires de...de des parlementaires enfin de...de...du Sénat tu vois bon ?,---

SETA Jean Philippe : oui,---

Claude : alors y'avait et il y a sans doute encore des vannes complètement horribles, enfin des choses nulles bon euh...et je me suis fichu des choses nulles qui n'avaient pas d'importance mais bien sûr j'ai regardé des phrases clés, importantes, qui euh...qui concernaient la responsabilité de...de SERVIER,---

SETA Jean Philippe : mmh,---

Claude : en tout cas tel qu'ils le considèrent bien sûr hein bon et donc j'ai fait changer pas mal de chose hein ,---

Claude : Bon je reviens quand même à Madame HERMANGE,---

SETA Jean Philippe : oui madame HERMANGE, tout à fait,---

Claude : c'est le plus important parce que j'ai par contre accentué beaucoup les reproches que l'on peut faire à l'AFSSAPS,---

SETA Jean Philippe : oui voilà très bien,---

Claude :hein,---

SETA Jean Philippe : décidément je n'ai pas, je n'ai même pas besoin de te donner des conseils, tu anticipes tout c'est parfait,---

Claude : ah ben non mais attend, j'ai suivi ça non mais c'est normal quoi..bon donc euh l'AFSSAPS de toute manière...ils en ont...ils en ont...ils en prennent avec le rapport alors on le lira quand il sortira mais enfin bon,---

Extrait de la transcription des écoutes téléphoniques